

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| o Réclamation | : contact@mupras.com |
| o Prise en charge | : pec@mupras.com |
| o Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-820750

A77163

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8359

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BOUSSIBA KHALID

Date de naissance :

16-01-66

Adresse :

GOLF CITY VOOR BOUSKOURA

Tél. :

066374768

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Professeur A. CHILIHI
Spécialiste en Chirurgie Plastique

Représentante & Esthétique
Rue Allal Ben Abdellah - Quartier des Hôpitaux
16, Rue Mohamed Fakir - Casablanca - Tél. 0522 86 15 15 / 0551 38 95 28

Cachet du médecin :

Date de consultation :

25/09/2023

Nom et prénom du malade :

Mr BOUSSIBA KHALID

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Plaie de l'avant bras droit

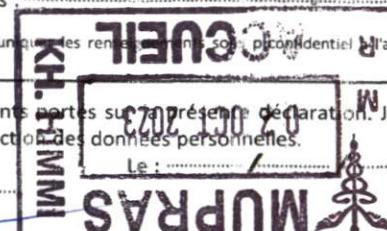
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



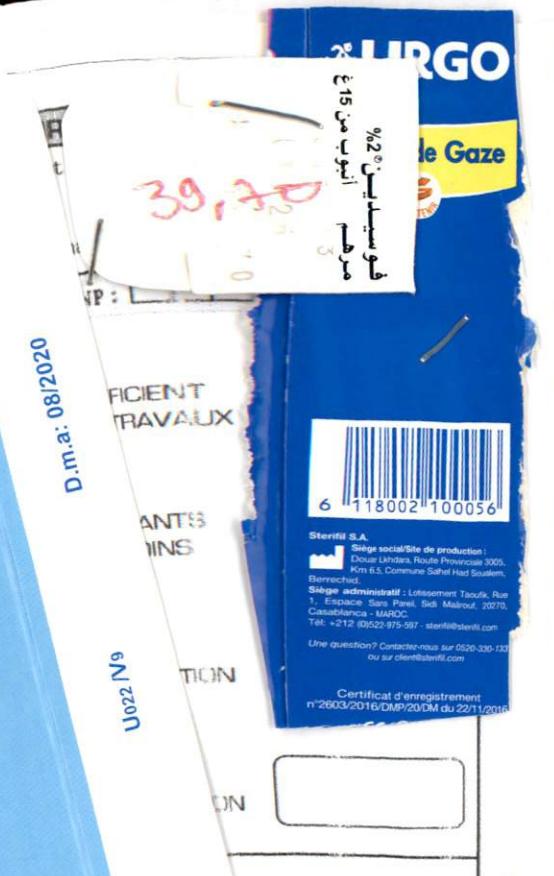
MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attesting le Paiement des Actes
28/9/23	KSA		1200 DH	PIN febb 2023 Spécialiste en Chirurgie Plastique Rapartrice & Esthétique 16, Rue El Haziqi, Mohamed Qu., des Hôpitaux Casablanca - NPE : 00028 028 Tél. 052 286 15 15 / 052 286 55 28

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Date	Montant de la Facture	
28/9/23	407,50	

ANALYSES - RADIOPHARMIES		
Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICALS				
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires	
		AM PC IM IV		



Professeur Abdessamad CHLIHI

Ex-Enseignant à la Faculté de Médecine de Casablanca.

Lauréat du Collège Français de Chirurgie Plastique,

Reconstructrice et Esthétique - Paris.

البروفسور عبد الصمد شليحي

أستاذ بكلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء، سابقاً.

خريج المعهد الفرنسي للجراحة الترميمية.

والتجميلية بباريس.

Casablanca, le

28/09/2023

Mr KHALID Bousbina

S.V

168,20

Argentum 18 180c x 2/j x 6

S.V x 2/j x 2/j

101,6 Bolostop 18

S.V

87,00 Sedosteral

S.V

39,70 Fradiines

prunox

S.V

35,00 Cam poche

ferme grande

60,00 Bande (L 8)

S.P au

60,00 omn. fix 10 cm

S.P

407,50

PHARMACIE CALIFORNIE
ALI ALAMI
Docteur en Pharmacie
16, Bd. Panoramique Polis
Casablanca 10100
Tél. 0522 86 15 15 / 0660 58 93 24
Tél. 0522 15 52 19 99
Tél. 0522 52 15 52 19 99

16, Rue El Yazzid Mohamed, Quartier des Hôpitaux - Casablanca

05 22 86 15 15

06 61 58 95 28

drchlihi@gmail.com



Professeur Abdessamad CHLIHI

Ex-Enseignant à la Faculté de Médecine de Casablanca.

Lauréat du Collège Français de Chirurgie Plastique,
Reconstructrice et Esthétique - Paris.

البروفسور عبد الصمد شليحي

أستاذ بكلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء، سابقاً.

خريج المعهد الفرنسي للجراحة الترميمية.

والجمالية بباريس.

Casablanca, le 28/09/23

CRO de Mr BOUSSINA KHALID

Le patient se présente pour une contusion de la face antérieure de l'avant bras droit post traumatique.

La plaie est rebouclée par profonde mais contuse avec des bords saillants. Son ancrage local à la xylo-Admoline un suture avec nethyge est percé en T, le, puis un réséction des bords contus et nécrosés, une suture de plans profonds au niveau du muscle (4%) et un plan épidermique par un drap simple au ~~anterior~~ ~~posterior~~ ~~posterior~~ - Rangement

Professeur A. CHLIHI
Spécialiste en Chirurgie Plastique
Réparatrice & Esthétique
16, Rue El Yazidi Mohamed Qu. des Hôpitaux
Casablanca - INPE 001 028 019
Tél: 0522 86 15 15 / 0661 58 97 83

16, Rue El Yazidi Mohamed, Quartier des Hôpitaux - Casablanca



05 22 86 15 15



06 61 58 95 28



drchlihi@gmail.com